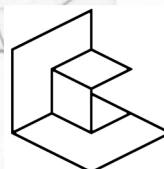


LIEU-COMMUN

Artist Run Space

Résidence de quARTier en art contemporain
Quartier Soupetard – La Gloire | Toulouse

Appel à projet 2017



// Le dispositif des résidences de quARTier

Les **résidences de quARTier**, un dispositif de développement culturel territorial initié par la Drac Occitanie. La Drac Occitanie impulse une nouvelle dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La résidence de quARTier a pour objet de favoriser **la rencontre entre les habitants**, un artiste, une oeuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des **collaborations avec les acteurs du territoire**. La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville afin de mieux s'attaquer aux inégalités rencontrées par certains territoires, plus touchés que d'autres par les problèmes d'accès à l'emploi, d'accès aux soins, de réussite éducative, d'insertion, de fracture culturelle. Dès lors, une nouvelle carte des quartiers prioritaires a été définie, fondée sur le revenu des habitants. C'est de ce contexte de mutation de la politique de la ville, que le quartier Soupetard – La Gloire relève. Un des axes phare de la loi consiste à associer les habitants à la mise en place des dispositifs engagés. La culture est considérée par tous comme un formidable vecteur de lutte contre les inégalités sociales.

La Résidence de quARTier répond à des **objectifs d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie**. À distinguer d'une résidence de création, elle ne vise ni enjeu de production, ni commande d'oeuvre. À l'instar des Résidences de territoire, elle peut toutefois intégrer un volet de création dans la mesure où **la production est participative, en lien avec les habitants**. *« Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en oeuvre »*(1).

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat entre la Drac Occitanie, Lieu-Commun et les acteurs du territoire (voir détails ci-après).

(1) Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire »

// Le cadre de la résidence

/ Présentation de l'opérateur artistique et culturel

Ayant pour vocation de soutenir l'art contemporain et ses artistes mais aussi les musiques aventureuses, Lieu-Commun ouvre ses portes en 2007. Installée dans une ancienne chemiserie toulousaine de 1000m², l'association est dotée d'ateliers d'artistes, d'un studio d'enregistrement sonore, d'un appartement dédié aux résidences d'artistes, de bureaux et d'un vaste espace d'exposition de 450m².

La programmation de Lieu-Commun rend compte d'une démarche singulière, mettant en avant la transversalité des pratiques et la volonté de soutenir les différentes formes de créations contemporaines. Expositions in et hors les murs, concerts, résidences, workshops, performances, rencontres et conférences rythment ces événements ouverts à tous. En lien avec le territoire, Lieu-Commun développe des actions de sensibilisation à la création contemporaine via l'accueil des publics, la pratique au sein d'ateliers et la rencontre avec les artistes dans le cadre de résidences d'action culturelle et d'éducation artistique.

Lieu-Commun travaille enfin aux côtés de ses artistes qu'il conseille et exporte en France et à l'étranger. Pour eux, il produit des œuvres, édite des livres, des dvd, des multiples et des disques. Lieu-Commun reçoit le soutien de la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Mairie de Toulouse.

<http://www.lieu-commun.fr>

/ Contexte géographique et social

Situé au nord-est de la ville, le quartier Soupetard – La Gloire a vécu de fortes mutations ces dernières années avec la construction de près de 500 logements sociaux. Historiquement marqué par l'immigration espagnole (qui lui aurait donné son nom, en raison des horaires tardifs des repas) et par une population ouvrière cheminote, le quartier a récemment gagné 4000 nouveaux habitants. Au centre de quatre axes de circulation importants et desservi par une ligne de métro et deux de bus, le quartier compte des ensembles d'habitat collectif (Cité de la Gloire, Cité de la Juncasse...), avec une majorité d'habitants locataires (88%) (2). Situé à 2km de la gare Matabiau, en contre-bas des faubourgs de la ville, le quartier est proche du périphérique toulousain et est traversé par une longue avenue (Louis Plana) offrant des petits commerces de proximité, et des infrastructures.

D'autres mutations urbaines sont en cours de concertation : l'aménagement d'un « cœur de quartier » adjacent à la place principale de Soupetard dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au bailleur social Habitat Toulouse, ainsi que la réhabilitation des 16 hectares du site du CEAT (Centre d'Essais Aéronautiques de Toulouse), supposant la construction de centaines de nouveaux logements et de commerces. Si certains anciens sont nostalgiques du passé du quartier, les attentes des habitants et des acteurs du territoire à l'égard du renouvellement urbain motivent une participation aux projets collectifs et aux initiatives citoyennes.

(2) Source : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP031014>

/ Acteurs du territoire

Le quartier Soupetard – La Gloire compte de nombreuses structures publiques et privées (d'ores-et-déjà intégrées à la résidence ou à associer) :

Structures socioculturelles :

- Centre Social Jolimont – Soupetard (Mairie de Toulouse) <http://www.toulouse.fr/web>
- Centre d'animation Soupetard (Mairie de Toulouse) <http://www.cultures.toulouse.fr/locations>
- Bibliothèque Serveyrolles (Mairie de Toulouse) <http://www.bibliotheque.toulouse.fr>

Structures du champ médico-social :

- Maison des Solidarités de Soupetard (Conseil Départemental de la Haute-Garonne) <https://www.haute-garonne.fr/proximate>
- Service Dispositif Jeunesse de la Direction Enfance et Familles (Conseil Départemental de la Haute-Garonne)
- Club de Prévention (Toulouse Métropole) <http://annuaire.action-sociale.org>
- L'Esperluette <http://lesperluette31.wifeo.com/>
- l'ACCEPPT (association socioculturelle)
- l'association Le CABRI <https://cabricsf.wordpress.com>

Etablissements scolaires :

- collège Jolimont
- école élémentaire de Soupetard
- école élémentaire du Château de l'Hers
- école élémentaire de la Juncasse

Structures socio-éducatives :

- Tago Gym
- les CLAE (Centres de Loisirs Associés à l'Ecole) des trois écoles du secteur
- le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) (Mairie de Toulouse)

Associations et collectifs d'habitants :

- Conseil Citoyen <http://www.toulouse.fr/web/la-mairie/participation-citoyennete>
- Association 7 notre quartier <http://toulouse7notrequartier.com>
- Club sénior

(Liste non exhaustive)

/ Contexte culturel

En 2016, une première édition de résidence de quARTier dans le quartier Soupetard – La Gloire invite l'artiste Anne-Laure Boyer. Pendant deux mois, l'artiste a collecté des « histoires vraies », racontées par et pour les habitants de Soupetard – La Gloire.

Une pierre précieuse trouvée dans les entrailles d'un poisson
Des billets de banque brûlés par erreur dans un feu de cheminée
Un homme âgé qui découvre qu'il a un frère
Un jeune embauché comme ouvrier pour démolir sa propre maison

À partir de ces récits, l'artiste a imaginé une architecture dessinée qui connecte les histoires entre elles sous la forme d'une affiche originale. Une page internet, à mi-chemin entre la bibliothèque sonore et la cartographie sensible, est venue augmenter l'objet édité. Un cabinet de curiosités s'est fait l'écrin du recueil des histoires, au gré de rencontres avec les partenaires et leurs publics et usagers, de rencontres spontanées avec les habitants. Différents temps de restitutions publics ont été organisés dans le quartier, et la sortie de l'édition des 1001 histoires a eu lieu à Lieu-Commun dans le cadre de la 8ème édition du Week-end de l'art contemporain, du 19 au 22 mai 2016.

<http://1001histoires.org>



Présentation des 1001 histoires au Centre Social, 20 avril 2016.

Par ailleurs, certains partenaires du quartier organisent régulièrement des activités et événements culturels et socioculturels.

// Les modalités de la résidence

/ Objectifs / Cadre thématique

Pour cette deuxième édition de résidence, le cadre thématique retenu est « **Rêver son quartier** ». Il s'agit de :

- rendre les citoyens acteurs ;
- valoriser des parcours individuels et collectifs ;
- fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun ;
- favoriser la construction d'une identité nouvelle du quartier et de ses habitants.

Dans un quartier à forte mixité sociale et où la rénovation urbaine impacte fortement les espaces publics et leurs usages, le projet artistique est à adosser aux problématiques liées au renouveau des infrastructures du quartier et à la prise en compte des actions développées par l'ensemble des partenaires locaux.

Les questions de **vivre ensemble** et de **citoyenneté** sont le fil rouge du projet de résidence, et peuvent dans le champ de l'art contemporain, concerner différents médium d'expression : photographie, graphisme, architecture, installation, performance. Afin de permettre l'accès à tous à l'offre culturelle et artistique que constitue l'intervention de l'artiste résident(e), le processus de collaboration et de participation avec les habitants devra avoir une **visibilité dans l'espace public**. Il devra également être à même de pouvoir s'intégrer aux programmes d'activités saisonniers des structures partenaires. Le savoir-être de l'artiste résident(e) est une attente importante de l'opérateur et des partenaires : il/elle doit avoir la capacité d'ouvrir sa démarche et d'aller à la rencontre d'habitants pour certains accompagnés vers le droit commun, en situation de grande difficulté sociale.

Un axe thématique fort répondra à la **question de l'identité** (imaginaire, rêvée) des habitants du quartier et **de la famille**. Si l'action doit porter **une attention particulière à la jeunesse**, elle doit toutefois s'adresser à tous et comporter un aspect intergénérationnel. Il s'agit de valoriser les potentiels des habitants en faisant appel à l'imaginaire collectif. L'opérateur et ses partenaires attendent une collaboration étroite avec les habitants et une participation pro-active de ces derniers dans la démarche de l'artiste via :

- la mise en place d'un processus créatif avec les habitants ;
- la mise en place de moments de rencontres (atelier, événements) ;
- la co-construction du projet en concertation avec l'ensemble des acteurs ;
- la finalisation de la résidence par une restitution (forme à définir).

/ Déroulement

L'artiste résident(e) est présent pendant 2 mois (2 x 1 mois), avec en amont, une semaine de préfiguration.

Phase 1 / Fin juin-début juillet

L'artiste résident(e) découvre l'environnement et l'opérateur artistique et culturel. Accompagné(e) par la chargée des publics de Lieu-Commun, il/elle est présent(e) pendant une semaine et rencontre l'ensemble des partenaires locaux afin de prendre connaissance de leurs activités, de leurs missions et de leurs publics. A partir des premières pistes de travail de l'artiste, l'opérateur et les équipes des structures partenaires co-construisent les formes, les modalités d'actions à mener en direction des habitants du quartier.

Phase 2 / 15 septembre – 15 octobre

L'artiste résident(e) est présent sur le territoire et sa présence est visible par les habitants. Il peut s'agir d'interventions (rencontres, ateliers...) auprès des publics des structures partenaires, d'animations dans l'espace public, de temps forts (sous forme d'appel à participation par exemple). Cette phase vise à favoriser la rencontre entre les habitants et la démarche de l'artiste et peut revêtir des axes de recherche et d'expérimentation.

Phase 3 / 15 novembre – 15 décembre

L'artiste résident(e) est présent sur le territoire et son action est intégrée à la vie du quartier, des structures partenaires et des habitants. L'artiste intervient directement auprès des publics qui collaborent avec lui/elle dans la perspective d'une restitution publique à l'issue de la résidence.

/ Moyens mis à disposition

L'artiste sélectionné(e) bénéficie d'une **rémunération de 6000 € bruts** pour toute la durée de la résidence. **Les frais de production** (recherche, restitution) ainsi que **les frais de transport vers le domicile personnel ne pourront excéder 5000 €**. L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Sur les temps de présence, Lieu-Commun met à disposition de l'artiste un appartement de résidence (T2) ainsi que des espaces de travail. L'opérateur artistique accompagne l'artiste résident(e) et le/la guide dans sa découverte du territoire. Il veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et prend techniquement en charge la résidence avec les acteurs du territoire partenaires, en assurant la coordination des interventions de l'artiste.

Un contrat spécifiant les engagements respectifs et les moyens dévolus de l'opérateur et de l'artiste est signé en début de résidence.

// Faire acte de candidature

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste ou collectif d'artistes justifiant d'une production dans le champ de l'art contemporain et n'étant pas issu du territoire cible de la résidence. L'artiste sélectionné(e) **devra se rendre pleinement disponible sur les différents temps de résidence.**

Éléments à fournir

- un curriculum vitae ;
- une note d'intention comportant des premières pistes pour ce projet témoignant de la prise en compte du présent cahier des charges et du territoire de résidence ;
- un dossier artistique représentatif de la démarche de l'artiste candidat(e).

Le dossier peut comporter des liens vers des pages internet si nécessaire (sons, vidéos) ou tout autre élément susceptible de démontrer la pertinence de la candidature. Les documents sont à proposer sous format Pdf.

Critères et modalités de sélection

Les candidatures seront soumises à un comité de sélection regroupant l'opérateur artistique, la DRAC Occitanie et les acteurs du territoire partenaires. Seront notamment appréciées :

- la pertinence de la proposition eu égard au contexte du présent appel à projets ;
- la qualité de l'expérience pour un projet artistique en lien avec des enjeux de médiation ;
- la capacité de l'artiste à appréhender un nouveau territoire et des publics variés.

Calendrier de sélection

Les candidatures sont à envoyer **avant le 1er juin 2017** au plus tard, par mail à l'adresse suivante : mediation@lieu-commun.fr

La sélection s'effectuera entre le 2 et le 16 juin 2017. En cas de pré-sélection, le/la/les candidats, pourront être amené(es) à être contacté(es) par Lieu-Commun ou à rencontrer le comité de pilotage (déplacement à leur charge) pour audition. Le résultat de la sélection est communiqué par courriel à partir du 21 juin 2017.

Contact

Pour toute question relative au présent appel à projet :

Lieu-Commun, Artist Run Space

25 rue d'Armagnac

31500 Toulouse

mediation@lieu-commun.fr

05.61.23.80.57

Estelle Giron, Chargée des publics